



Aérothermie, option de résistance litigieuse

Par **Sandy45**, le **21/07/2010 à 22:09**

Bonjour,
Nous avons fait construire une maison que nous avons acquise en décembre 2008.
Nous avons choisi l'aérothermie comme moyen de chauffage, cet hivers la température dans la maison à chuté au moment de la « vague de froid », effectivement le problème est qu'à partir d'une certaine température il n'y a plus assez de calorie dans l'air pour que cela fonctionne, c'est pourquoi il est nécessaire, dans ce cas là, qu'une résistance électrique prenne le relais.
Et tout le problème est là, notre pompe à chaleur n'a pas de résistance et il faut en installer une. Nous avons contacté notre constructeur qui nous a dit qu'elle n'était pas prévue au contrat et que c'était une option, mais à aucun moment tout cela ne nous avait été expliqué et n'apparaît sur aucun des documents en notre possession. Il nous a envoyé un devis de 1800€ pour faire installer cette résistance, dont il prendrait 2/3 en charge et il nous resterait 600€ à payer.
Mais nous estimons avoir payé un système de chauffage (15 700€) qui devrait fonctionner à 100 %.
Qu'en pensez-vous et comment dois je procéder ?
D'avance merci.